

Initiatives parlementaires

Le gouvernement a émis des directives précises quant à la façon de modifier les édifices afin de les rendre accessibles aux handicapés physiques, mais il n'existe aucun organisme chargé de vérifier que les droits des citoyens handicapés sont respectés. Aucune sanction n'est prévue.

Quand une personne handicapée estime qu'on a porté atteinte à ses droits, elle doit formuler une plainte devant la Commission des droits de la personne, démarche nécessairement fort longue, fort stressante, et vraisemblablement aussi fort coûteuse.

Nous devrions faire en sorte que les personnes handicapées n'aient pas à vaincre encore un autre obstacle en prenant des mesures pour que leurs droits soient protégés et respectés en tout temps.

J'ai appris récemment une bonne nouvelle. Le Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a publié un rapport sur les difficultés des handicapés. Je me réjouis que le Secrétariat d'État ait accepté le rapport au complet en principe. Il va s'en servir pour modifier, paraît-il, certaines lois comme celle des droits de la personne et élaborer des programmes fédéraux à l'intention des personnes handicapées.

Le gouvernement, il ne faut pas l'oublier, doit reconnaître qu'il a également échoué au chapitre de l'accessibilité. Ainsi, la Commission canadienne des droits de la personne a examiné cet été 32 programmes fédéraux partout au Canada pour voir s'ils satisfont aux normes quant à l'absence d'entraves. C'est bien triste à dire, mais les 32 programmes fédéraux ont échoué.

Les personnes handicapées ne rencontrent pas d'obstacles uniquement dans les salles de réception appartenant au secteur privé. Elles en rencontrent partout, y compris dans les édifices fédéraux construits avec des deniers publics. Le gouvernement doit apprendre comment s'adapter aux exigences de l'accessibilité et encourager le secteur privé à faire de même.

Le printemps dernier, les États-Unis ont adopté une mesure législative très importante pour les handicapés, la *Americans with Disabilities Act*, qui contraint les employeurs à fournir à leurs employés handicapés les installations dont ils ont besoin à moins que l'employeur puisse faire la preuve que lesdites installations coûteraient trop cher ou désorganiseraient trop l'entreprise. Madame la Présidente, nous devrions adopter ce type de programme. Il doit y avoir des règlements sur la construction des nouveaux immeubles au Canada.

Je suis conscient du fait qu'il est très coûteux, surtout pour les propriétaires de salles de réceptions plus anciennes et plus petites, de modifier les immeubles, afin de les rendre plus facilement accessibles aux handicapés. Cependant, ça doit être fait.

Il y a bien longtemps que le gouvernement a déclaré son intention de faire en sorte que tous les immeubles et édifices du Canada soient accessibles à tous les Canadiens. Il est temps de tenir ces promesses. On pourrait notamment commencer par convaincre les provinces et les municipalités d'encourager les propriétaires privés de salles de réceptions à prévoir des salles de toilettes au même étage que les salles de réceptions.

En outre, le gouvernement doit examiner sérieusement les recommandations du Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. Il faut élaborer des objectifs et des stratégies efficaces, afin de rendre tous les immeubles accessibles à tous les Canadiens. Il s'agit d'appliquer les normes en question.

De nombreux autres droits en dépendent, notamment celui d'avoir un emploi décent.

En conclusion, je tiens à dire qu'en vérité, le député de Saint-Léonard est un homme prévoyant qui est sensible aux besoins des handicapés et des personnes âgées. Il a présenté sa motion d'initiative privée il y a un an et dans son rapport déposé au mois de juin dernier, le comité permanent de la Chambre a fondamentalement appuyé les intentions de mon collègue.

J'invite maintenant mes collègues à souscrire à cette motion qui constitue une étape importante dans la réalisation de notre objectif d'égalité pour tous les Canadiens, notamment les handicapés et les personnes âgées.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Madame la Présidente, la semaine dernière, j'ai reçu une lettre d'un ami de Vancouver. C'est un handicapé. Il est cloué à une chaise roulante. Cependant, il est également membre du Crédit Social et député de la circonscription de Vancouver—Little Mountain, à l'assemblée législative de la province. Il s'agit de Doug Mowat. Voici ce qu'il me dit dans cette lettre qui m'est adressée:

La décision de prévoir dans tous les futurs logements sociaux des salles de toilettes accessibles aux personnes en chaise roulante ainsi qu'aux gens qui se servent d'une marchette constitue un progrès vital et montre bien la grande importance que votre ministère et le gouvernement fédéral attachent au sort des handicapés physiques.

Chaque fois que vous verrez une personne en fauteuil roulant, vous saurez que vous lui avez permis d'utiliser les salles de toilettes dans les immeubles relevant de la compétence de la S.C.H.L.! Sérieusement, nous vous félicitons vivement pour la mesure en question. Cette modification, peu coûteuse, apportera énormément aux handicapés et aux personnes âgées.

Cette lettre est signée par Doug Mowat, le député de la circonscription de Vancouver—Little Mountain, à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Les changements apportés aux entrées des salles de toilettes dans les projets de logements sociaux sont certes une façon de faire tomber les barrières physiques qui empêchent les handicapés et les frères personnes âgées